

ASSOCIATION DES RANDONNEURS DES PAYS D'ORANGE – A.R.P.O.

Guy SEGURET - 16 Place Silvain – B.P. 5 – 84101 ORANGE CEDEX 9

☎. 04 90 34 95 04 ou 06 08 75 06 80



Orange, le 21 Août 2017

La période de vacances, où aucune randonnée n'est programmée par notre Association, prend fin.

Les membres du Conseil d'Administration de l'ARPO et les membres de l'équipe d'accompagnateurs/accompagnatrices de nos sorties, seront heureux de vous accueillir à nouveau durant l'année 2017/2018.

Le programme d'activités jusqu'à Noël vous a été communiqué en juillet 2017 et il figure en outre sur notre blog.

Nous vous rappelons quelques règles valables pour les anciens et les nouveaux :

- Fournir un bulletin d'adhésion (individuelle ou famille) pour cette saison 2017/2018.
- Pour les plus de 70 ans, fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre, ou à la marche nordique, ou aux deux activités.

- Pour les personnes jusqu'à 70 ans renouvelant leur adhésion, le certificat médical précédemment remis est valable 3 ans. Pour un grand nombre d'entre vous les 3 ans sont maintenant écoulés. Cette année nous repartons à zéro, il convient donc de fournir un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre, ou à la marche nordique, ou aux deux activités. Et pour les adhérents de cette tranche d'âge nous repartirons pour 3 années.

- Cotisation ARPO/Licence individuelle FFRP 2017/2018 IRA (RC+AC) : 35 €
 - Licence famille FFRP 2017/2018 FRA (RC + AC) : 67 €
 - + pour chaque participant à la Randonnée Pédestre 4 €
 - + pour chaque participant à la Marche Nordique : 5 €.

Par rattaché avec licence FFRP d'un autre Club, (fournir copie de la licence) : 17 €.)

- + si participation la Marche Nordique..... 5 €)
- + Abonnement à la revue rando-passion (si en même temps que l'adhésion) ...: 6 €

- Régler par chèque à l'ordre de l'ARPO la cotisation annuelle qui va du 1er septembre 2017 au 31 Août 2018. **Etablir un seul chèque pour les adhésions, incluant licence, cotisation aux activités, et abonnement revue**

- Se conformer au Statuts et aux règles de notre Association.

Ces consignes administratives étant réglées, nous souhaitons à chacune et chacun d'être heureux sur les sentiers et chemins de notre belle région, et de passer ensemble des moments conviviaux.

Amicalement et cordialement : Le Président : Guy SEGURET.